

qu'il examine encore le projet de loi. Lors de l'examen précédent du projet par le Comité, l'Assemblée des Premières Nations a laissé entendre qu'il lui faudrait peut-être comparaître de nouveau durant l'examen officiel du projet par le Comité.

Bien que la question ait été, au cours des années, examinée à plusieurs reprises et étudiée par des sous-comités, le projet est aujourd'hui sur le point d'avoir force de loi. Plusieurs de ses dispositions importantes ont été modifiées après son examen par le comité de la Chambre des communes. Nous n'avons pas été informés au préalable de ces modifications et nous n'avons pas eu l'occasion de faire consigner nos observations les concernant.

Dans ces conditions, et puisque le projet de loi ne satisfait pas encore les exigences minimales des Premières Nations et que cela nous inquiète beaucoup, je crois que notre requête est légitime. Vous devez également vous rendre compte qu'il est rare que des modifications importantes soient apportées à la Loi sur les Indiens, une loi fédérale qui touche les Premières Nations et nos citoyens plus que toute autre loi.

L'Assemblée des Premières Nations voudrait que le Sénat et son Comité prenne ses responsabilités législatives très au